

Le 7 décembre 2019, notre conseil communal avait unanimement accepté la motion que j'avais déposé intitulée «EFFICIENCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX A LUTRY » ; je me permets d'en rappeler les conclusions :

- 1. De présenter au conseil communal d'ici à l'automne 2020, un plan de rénovations énergétiques pour l'ensemble des bâtiments du parc communal et prioriser ces travaux sur l'horizon de temps 2021-2026.*
- 2. D'adapter en conséquence les budgets d'investissements sur les périodes concernées et les budgets et ce, dès l'exercice 2021.*
- 3. Enfin, d'intégrer la notion d'efficacité énergétique dans tous les futurs projets de construction sur les terrains en main de la Commune de Lutry.*

La réponse détaillée que la municipalité avait transmise à notre conseil le 5.12.20 mentionnait diverses étapes et mesures afin d'atteindre les objectifs de cette motion. Le tableau "Investimmo" de la page 5 de cette réponse documentait un étalement des travaux entre 2021 et 2026 en ligne avec le 2e objectif.

A deux ans de cette année 2026 et au vu des deux 2 exercices budgétaires résiduels d'ici au délai, je me permets d'interpeller la municipalité afin qu'elle présente à notre conseil un point de situation et confirmer que les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs sont mis en œuvre.

Guy 9.9.24

Je vous remercie ainsi par avance de la réponse que vous apporterez à cette interpellation et vous adresse mes meilleures salutations.

Guy

Guy Wolfensberger
Horloge 5
1095 Lutry